

Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 07 OCTOBRE 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le **07 octobre 2024 à 16h30**, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 27/10/2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Yolande HANVIC M. David ROBO (en visio conférence) Mme Marie-Hélène HERRY (en visio conférence) Membre absent ayant donné pouvoir : M Fabrice LOHER (pouvoir à Marc BOUTRUCHE)	DELIBERATION N°16.BU-2024-10-07	Opération n°135
	SAINT NOLFF ZAC CITE DU PRE VERT	Acte de rétrocession à la Commune des ouvrages communs dans le cadre de la concession d'aménagement

Par délibération du 20 décembre 2007, visée par la Préfecture du Morbihan en date du 27 décembre 2007, le Conseil municipal de la Commune de SAINT NOLFF, a décidé la création de la ZAC DE L'ECO CITE DU PRE VERT.

Cette ZAC avait pour objectif la réalisation d'un programme prévisionnel de construction compris entre 125 et 135 logements, dont 4 programmes de petits collectifs sur un périmètre de 6,1 ha environ.

L'aménagement et l'équipement de la ZAC DE L'ECO CITE DU PRE VERT ont été confiés à EADM, en vertu d'un contrat de concession d'Aménagement conclu avec la Commune de SAINT NOLFF en date du 8 septembre 2028, transmis en préfecture le 26 septembre 2008.

Ladite concession d'aménagement a fait l'objet de cinq avenants.

En 2020 notamment, un avenant de transfert de la concession d'aménagement de la société EADM à l'Office Public de l'Habitat du Morbihan Bretagne Sud Habitat a été signé, sans porter atteinte aux autres termes du contrat, Bretagne Sud Habitat s'était engagé purement et simplement à reprendre les droits et obligations d'EADM vis-à-vis de la collectivité concédante.

Morbihan Habitat a réalisé les aménagements concernant les voiries, réseaux et espaces verts de l'opération. Il convient de procéder à la rétrocession à l'euro symbolique de ces différents espaces désormais ouverts au public. Ce classement dans le domaine public permettra à la Commune d'assurer la gestion directe et l'entretien de ces espaces.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

section	numéro	contenance en m ²
B	1253	38
B	1547	146
B	1670	3752
B	1685	13
B	1686	13
B	1687	13
B	1688	13
B	1689	13
B	1690	13
B	1691	13
B	1692	13
B	1693	13
B	1694	13
B	1695	13

Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

B	1696	13
B	1697	13
B	1698	13
B	1708	19574

TOTAL	23 692 m²
--------------	-----------------------------

L'avis des domaines a été sollicité.

Les frais notariés seront à la charge de la Commune.

L'acte de transfert de propriété sera rédigé en l'Office notarial de Maître VIVIEN, notaire à ELVEN.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide les conditions de la rétrocession, à l'euro symbolique, auprès de la Commune de SAINT NOLFF, des parcelles ci-dessus listées,
- autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété ainsi que, le cas échéant, toute constitution de servitude nécessaire



Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024

Département : MORBIHAN	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : VANNES Pôle de topographie et de gestion cadastrale 3 Allée du Général LE TROADEC 56020 56020 VANNES Cédex tél. 02 97 01 50 66 -fax ptgc.morbihan@dgifp.finances.gouv.fr
Commune : SAINT-NOLFF	EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	
Section : B Feuille : 000 B 01		Cet extrait de plan vous est délivré par :
Échelle d'origine : 1/2500 Échelle d'édition : 1/2000		cadastre.gouv.fr
Date d'édition : 15/06/2023 (fuseau horaire de Paris)		
Coordonnées en projection : RGF93CC48 ©2022 Direction Générale des Finances Publiques		



Mise en ligne du 15-10-2024 jusqu'au 15-12-2024